

N°67/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023**

**OBJET : Assurances pour l'année 2024**

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 27 novembre 2023

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSES** : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (pouvoir donné à ACHIN Richard), GALLAND Daniel, HELSEN Véronique

Monsieur le Maire explique que lors de la consultation pour retenir des offres d'assurances en 2018, le cabinet d'ACE Consultant a fait une erreur dans les durées de contrats, de ce fait seulement trois assurances arrivent à échéance au 31/12/2023 alors que les autres restent valables jusqu'au 31/12/2024.

Afin d'être couvert pour l'année 2024, des offres ont été demandées pour les assurances suivantes :

- Flotte automobile (actuellement chez Groupama)
- Dommages aux biens (actuellement chez Pilliot)
- Responsabilité civile, défense pénale et recours (actuellement chez la SMACL)

Les offres ont été demandées pour une durée d'un an du 01/01/2024 au 31/12/2024 afin que toutes les assurances se terminent en même temps et qu'une nouvelle consultation soit faite.

La SMACL a fait une proposition d'avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2024 pour l'assurance Responsabilité civile, défense pénale et recours.

Les assurances Pilliot ne souhaitent pas prolonger le contrat dommages aux biens, une offre a été demandée à la SMACL.

Groupama a fait une proposition de contrat jusqu'au 31/12/2024 en modifiant certaines franchises pour le contrat flotte automobile.

	Offres pour 2024
<b>SMACL</b>	
Assurance dommage aux biens (sans franchise)	7125,13 €
Assurance dommage aux biens (avec franchise 300 € par sinistre)	5967,98 €
<b>GROUPAMA</b>	
Assurance flotte véhicules (modification franchises)	5694,60 €
<b>SMACL</b>	
RC + défense pénale et recours	543,36 €

Détail modifications franchises Groupama :  
500 € pour les VL au lieu de 250 €  
1000 € pour le PL au lieu de 0 €  
1% de la valeur assuré pour les engins au lieu de 250 €.  
100 € sur la garantie BDG au lieu de 0 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter :
  - L'offre de Groupama pour le contrat flotte automobile
  - La proposition d'avenant de prolongation de la SMACL pour l'assurance responsabilité civile, défense et recours
  - L'offre de la SMACL (avec franchise de 300 € par sinistre) pour l'assurance dommages aux biens.
  
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les contrats nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43  
Mail : [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)